

## Conditions de vente 2018 :

-La réservation d'un emplacement nu ne devient effective qu'après réception d'un chèque d'arrhes de 75 € à valoir sur la totalité du séjour.

-La réservation d'une location ne devient effective qu'après réception d'un chèque d'arrhes (ou chèques vacances) représentant 25 % du montant total du séjour.

-Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10 % ou 20 % applicable au jour où ils ont été déterminés.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

### **Le solde de votre séjour locatif doit être payé à l'arrivée.**

**-Les réservations peuvent se faire par téléphone, par mail, par fax, par courrier ou réservation en ligne, arrivée et départ tous les jours de la semaine.**

-Tout défaut de paiement dans les 10 jours sera considéré comme une annulation.

-En cas de retard, la location réservée est maintenue durant 24H, passé ce délai le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location ou de l'emplacement.

-Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement ou déduction possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison (catastrophes naturelles, épidémies, maladies etc...).

-Le gestionnaire se réserve le droit de changer d'emplacement tout en restant au minimum dans la même catégorie que celle réservée.

-Tout séjour locatif annulé moins de 15 jours avant la date d'arrivée sera entièrement dû.

-En cas d'annulation de votre réservation, moins de trois mois avant votre date d'arrivée, les arrhes nous restent acquis (code civil.art.1590).

**-Pour éviter tout litige, nous vous proposons une assurance annulation auprès de la FFCC (document joint lors de la réservation). Vous pouvez également vérifier si vous ne possédez pas ce service auprès de votre banque (carte bancaire).**

-Nous acceptons nos amis les animaux (exceptés les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, c'est-à-dire les chiens d'attaque type Pittbul, Rottveller etc...) en demandant au maître de veiller à ce que ceux-ci ne troublent pas la quiétude des autres campeurs. Ils doivent être tenus en permanence en laisse, avoir le carnet de vaccination réglementaire en cours de validité pour avoir le droit de pénétrer dans le camping.

-Vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile et villégiature.

-Le comportement des occupants du camping doit être conforme à la vocation familiale de celui-ci.

-Les mineurs non accompagnés d'une personne civilement responsable ne peuvent être admis.

## Services

*Sur un terrain de 2,8 ha (120 emplacements), ouvert du 15 mars au 20 novembre, vous trouverez :*

Confort : Restauration\* :

-Emplacements délimités par des haies -Epicerie de dépannage, dépôt de pain, frites, glaces, bar

-Parking privatif (1 voiture sur chaque emplacement) -Snack, plats à emporter

-Branchements électriques (prises européennes) -Petits déjeuners et repas sur commande

-2 blocs sanitaires dont 1 chauffé pour les séjours hors saison

Accessibilité : Détente et loisirs\* :

-Emplacements camping et sanitaires sauf accueil et bar -Aires de jeux, terrains multisports

-Ping-Pong, billard, baby-foot

Paiement : -Animations enfants 6-12 ans (du 07/07 au 24/08) encadrées par une personne qualifiée du lundi au vendredi

Nous acceptons les chèques, chèques vacances, cartes bleues, -Soirées à thèmes, lotos

Paiement à distance et espèces -Piscine couverte et chauffé

-Pataugeoire, spa et piscine extérieure chauffés

Localisation :

Le camping se situe sur la commune de Saint-Simon-de-Bordes à 1,5 km

de la gare SNCF, à 1 km de la zone commerciale, à 2 km du centre ville

de Jonzac, à 1,8 km des Thermes, à 2 km des Antilles et Casino, à 40 km

de Saintes et Cognac, à 5 km de Meschers plage et à 1 heure de Bordeaux.

*\*certaines prestations peuvent être réduites ou supprimées en mars, avril, octobre et novembre.*